



FORMULAIRE DE SECURITE GENERALE POUR LES MANIFESTATIONS ORGANISEES A LA SALLE POLYVALENTE

Formulaire à remplir par le responsable sécurité de la manifestation

Informations générales

Nom de la manifestation :

Société :

Adresse :

Tél :

Pers.de contact :

NPA / Localité :

E-mail :

Responsable sécurité

Nom, Prénom :

Adresse :

Remplaçant sécurité : Nom, Prénom :

Tél :

E-mail :

Tél :

Manifestation

Genre :

Privé

Public

Nombre de personnes attendues :

Capacité max : **4300 personnes**

Date de l'événement

Date de début :

Heure de début :

Date de fin :

Heure de fin :

Montage/démontage des infrastructures

Date de montage :

Heure de montage :

Date de démontage :

Heure de démontage :

Si musique, heure de fin de la musique :

(au moins 30 min. avant l'heure de fin de manifestation)

Brève description :

Type :

Concert

Spectacle

Congrès

Exposition

Sport

Loto

Marché

.....

Ce document est à remettre au plus tard **2 mois avant** le début de la manifestation

- Plan de situation de la manifestation avec l'emplacement des tentes/structures et moyens de protection incendie, distance de sécurité, cheminement des secours et aménagement intérieur de la halle (selon annexe à disposition) ;
- Procédure d'évacuation
- Ce présent document dûment rempli et signé
- Autres documents (brevet de formation, attestation d'utilisation, ...uniquement si besoin)*

FORMULAIRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

>> À remplir par le responsable sécurité de la manifestation <<

Bases légales :

- [Prescriptions de protection incendie 2015](#)
- [Manifestations temporaires – Exigences de protection incendie](#)
- [Directive concernant les accès, surfaces de manœuvre et d'appui pour les moyens d'intervention sapeurs-pompiers](#)
- [Utilisation des gaz liquéfiés](#)

1. Accès des forces d'intervention / distances de sécurité

1.1/ Une largeur de 3.50 m et une hauteur de 4 m sont garanties pour l'accès des véhicules d'intervention jusqu'à la manifestation rue du Collège – route de l'Industrie ?



Selon P.I de la Salle Polyvalente

1.2/ Une surface de manœuvre (min: 6 x 11m) est-elle prévue pour les forces d'intervention ?

1.3/ Des structures provisoires (tentes, barrières, remorques,..) sont-elles construites à l'extérieur de la halle ?

Si oui, merci de les indiquer sur le plan de situation.

1.4/ Des structures provisoires (tentes, barrières, remorques,..) sont-elles construites à l'intérieur de la halle ?

Si oui, merci de les indiquer sur le plan de situation.

Oui

Non

Non applicable

2. Voies d'évacuation et signalisation / éclairage de secours

La capacité autorisée à l'intérieur est de 672 places assises par salle en format banquet. En format debout sans mobilier, une capacité maximum de **4'300 personnes**, répartie comme suit, ne doit jamais être dépassée.

- 1300 personnes pour la salle Sud (scène)
- 1200 personnes pour la salle Centre
- 1800 personnes pour la salle Nord
- 50 personnes pour la salle VIP

2.1/ Toutes les issues de secours sont-elles accessibles facilement de l'intérieur comme de l'extérieur et non-verrouillables ?
(aucun obstacle: bar, remorque, décoration,...)

2.2/ La disposition des tables et des chaises est-elle respectée conformément à l'annexe "[Manifestations temporaires – Exigences de protection incendie p.7-8-9](#)" et le plan d'aménagement annexe ?

2.3/ Les couloirs et les escaliers sont-ils libres de passage sur 120cm de large ?

2.4/ Les signaux de secours sont-ils visibles depuis n'importe quel point du local et ne sont en aucun cas obstrués ?

 

3. Décorations

3.1/ Les décorations sont-elles construites en matériaux difficilement combustibles (inscription RF2 sur l'attestation d'utilisation) ?

3.2/ Les décorations au plafond sont-elles constituées de matériaux incombustibles (RF1) si suspendues à moins de 5 m du sol et difficilement combustibles (RF2) si plus de 5 m du sol ?

3.3/ Les décorations sont-elles disposées de manière à ce qu'elles ne puissent pas être enflammées (à proximité de source de chaleur) ?

4. Dispositifs d'extinction

4.1/ Les tentes de subsistance, les Food Truck sont-ils équipés d'un extincteur CO2 6kg et d'une couverture anti-feu ?

4.2/ Les postes incendie et les extincteurs sont-ils facilement reconnaissables et accessibles en tout temps ?

4.3/ Aucune décoration n'obstrue-t-elle leur visibilité ?

5. Matières dangereuses

5.1/ A l'extérieur, les bouteilles de gaz sont-elles protégées contre les chutes et les dangers mécaniques (dans une armoire grillagée par exemple) ?

5.2 / Outre la cuisine professionnelle de la halle, toutes les autres installations de cuisine sont-elles à l'extérieur ? Ceci ne s'applique pas aux chauffe-plats.

5.3/ En cas d'utilisation de bouteilles de gaz, la liste de contrôle pour les manifestations a-t-elle été remplie ?
Si non, la liste doit être remplie avant l'ouverture de la manifestation.

5.4/ Est-ce qu'un feu de scène, feu d'artifice, flamme nue, machine à fumée est employée durant la manifestation ?

Si oui, le(s)quel(s) : _____

6. Nuisances sonores

Le niveau sonore par heure ne doit en principe pas dépasser les 93 dB pendant toute la durée de la manifestation.

La salle est équipée d'un sonomètre fixe. Des contrôles peuvent être effectués.

Dans le cas contraire, la manifestation doit absolument respecter [l'Ordonnance sur la protection contre les nuisances sonores et les rayons laser lors de manifestation](#) (OSLa).

7. Installations techniques

Lors de l'utilisation des grills techniques dans la salle, les directives d'emploi seront strictement respectées. Un contrôle de mise en service et fin de service sera effectué par le concierge de la salle.

Oui

Non

Non applicable

7.1/ L'organisateur est-il conscient que la responsabilité relative à la sécurité en générale lui incombe ? (AEAI, NIBT)

8. Exploitation

8.1/ Tous les bénévoles connaissent-ils la place de rassemblement en cas d'évacuation, l'emplacement des extincteurs et la procédure d'évacuation avant le début de la manifestation ?



8.2/ La manifestation est-elle labellisée Fiesta ?

8.3/ Des samaritains sont-ils engagés durant la manifestation ?
Obligatoire selon le type de manifestation ! (Dès 500 pers.)

8.4/ Un service de sécurité est-il engagé pour assurer l'ordre ?
Obligatoire selon le type de manifestation ! (Dès 800 pers.)

Si oui, merci d'indiquer la raison sociale de la société et un téléphone de contact :

Raison sociale : _____ Tél. de contact : _____

8.5/ Des routes doivent être fermées à la circulation ?

Si oui, veuillez :

- remettre avec ce formulaire un plan des routes fermées ainsi que les horaires
- contacter la police municipale → police@conthey.ch ou 027/ 345 56 40

8.6/ Un service de parc est-il organisé ?

Obligatoire selon le type de manifestation ! (Dès 800 pers.)

Si oui, merci d'indiquer le numéro de portable de la personne de contact :

Tél : _____

L'organisateur est conscient de l'obligation d'utiliser des verres réutilisables pour les manifestations sur la Commune de Conthey (cf. Directive sur la vaisselle réutilisable disponible sur www.conthey.ch)

Pour les manifestations de +1000 personnes, une séance sera organisée avec le Chargé de sécurité, la Police, le service « Culture et Société » et l'organisateur environ 1 mois avant la manifestation.

Ce formulaire dûment rempli et signé, doit être parvenir à salle.polyvalente@conthey.ch au plus tard 2 mois avant le 1^{er} jour de votre manifestation. **Sans ce document, la manifestation ne sera pas autorisée.**

En cas de réponse(s) négative(s), il y a lieu soit de prendre les mesures qui s'imposent soit de prendre contact avec le chargé de sécurité de la commune de Conthey.

Une fois l'autorisation donnée, les contrats avec les samaritains et la sécurité devront être transmis.

Par la présente, je certifie que les contrôles relatifs à la police du feu notamment les points susmentionnés seront effectués de la mise en place et jusqu'au démontage complet de la manifestation.

Lieu, date _____

Signatures : L'organisateur Le responsable sécurité Le responsable sécurité remplaçant

Autorisation de manifestation – à remplir par la Commune

Préavis du **responsable de la salle polyvalente** : favorable sous réserve défavorable

Nécessite une réunion avant la manifestation : oui non

Remarques :

Signature du responsable de la salle polyvalente : _____

Préavis du **chargé de sécurité** : favorable sous réserve défavorable

une visite sur place sera organisée avant l'ouverture de la manifestation

Remarques :

Signature du chargé de sécurité : _____

Préavis de la **Police municipale** : favorable sous réserve défavorable

Remarques :

Signature de la Police municipale : _____

La manifestation demande une décision d'autorisation du **Conseil municipal** : oui non

Si "non", la manifestation est autorisée.

Si "oui" : selon décision du Conseil municipal du _____, la manifestation est

autorisée interdite

PERSONNES DE CONTACT

<p>Administration, informations, location, facturation et autorisation de manifestation</p> <p>Prestations, évènements</p>	<p>Ludovic Glassey Responsable salle polyvalente</p> <p>Route de Savoie 54 1975 St-Séverin +41 27 345 56 58 salle.polyvalente@conthey.ch</p>
<p>Sécurité et santé au travail MSST, sécurité incendie AEAI</p>	<p>Jean-Marcel Varone Chargé de sécurité</p> <p>Domaines & Bâtiments Route de Savoie 54 1975 St-Séverin +41 27 345 56 56 jean-marcel.varone@conthey.ch</p>
<p>Routes, parkings, autorisations spéciales, label Fiesta</p>	<p>Frédéric Melly, Sgtn Chef de poste</p> <p>Police municipale Route de Savoie 54 1975 St-Séverin +41 27 345 56 40 frederic.melly@conthey.ch</p>
<p>Logistique, prise de possession et reddition des lieux</p>	<p>Conciergerie</p> <p>Salle polyvalente Route de l'Industrie 11 1964 Conthey +41 79 375 74 67 salle.polyvalente@conthey.ch</p>
<p>Location de matériel de fête communal</p>	<p>Service Culture et société</p> <p>Route de Savoie 54 1975 St-Séverin +41 27 345 56 25 culture.societe@conthey.ch</p>